## NOTE D'INFORMATION

### **CIMR PREVOYANCE**

Nature juridique **SICAV** 

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16062 en date du 18/04/2016.

Wacheur Général Adjoint



RS um

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca représentée par M' BADR ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

PO Reda HILALI

WAFA GESTION 416, Rue Mustapha El Maani Téléphone: 0522 45 38 38 Casablanca

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: CIMR PREVOYANCE

- Nature juridique

: SICAV

- Code Maroclear

: MA0000030728

- Date et référence de l'agrément

: 31/12/2015, GP15098

Date de création

: 01/09/1997

- Siège social

: 416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 01/01 au 31/12

- Apport initial

: 5,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 250,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: WAFA GESTION sise à 416, rue mustapha el mâani,

21000 casablanca représentée par M'BADR ALIOUA

- Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay

Youssef, Casablanca

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Mr Mohamed Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

Commissaire aux comptes

: MANAY MAROC représentée par HASSAN ALAMI

### II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.1 (inclus)

Sensibilité max

: 10 (inclus)

- Indice de référence

: 100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme publié par BMCE

**Capital Markets** 

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV est la gestion prudente d'un portefeuille de valeurs mobilières visant à offrir une appréciation à moyen terme du capital investi.

- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excèdera pas 10% des actifs de la SICAV, tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 10 ans

Eur

- Souscripteurs concernés : La CIMR, sans exclure les personnes physiques et morales.

#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 24/10/1997
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : WAFA GESTION.

Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par Wafa Gestion, chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits

Commission de rachat maximale :

Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés

- Cas d'exonération :
  - Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de souscription est égal à la VL.
  - Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre d'actions, le prix de rachat est égal à la VL..



### Frais de gestion :

2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1-Frais de publications	20000 DHS	
2-Commissaire aux comptes	20000 DHS	
3-Commission AMMC	0.025%	
4-Dépositaire	0.05%	
5-Maroclear( Comission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE	
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR	
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	

